

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	S BEN OTHMANE
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS-	P CHASSOT,
SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN-	J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
GENEVOIS	
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,
Membres représentés	A RIESEN par F BENOIT, V LECAQUE par P CHASSOT, V LECAUCHOIS par JC GUILLON,
Membres absents	M GENOUD, J-L PECORINI,
Secrétaire de séance	Michel MERMIN
Quorum : 12	
Invités	N DUPERRET, cabinet Stratorial

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Démarche « Plan corps de rue simplifié » proposée par le Syane	2
2. RIFSEEP	3
3. Projet de territoire : présentation du PPI et débat sur les leviers de financement	4
III. Compte-rendu des commissions	5
IV. Divers	5
1. Mise en péage A40 Annemasse – Saint Julien	5
2. Transports scolaires – Bilan de la rentrée 2022	5
3. Réunion d'information à l'initiative du Département sur l'arrivée du collège du Vuache	6
4. Piste cyclable reliant Vulbens à Valleiry dans le cadre de l'arrivée du collège du Vuache	6

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Michel MERMIN est désigné secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Démarche « Plan corps de rue simplifié » proposée par le Syane

Rappel du contexte réglementaire :

Le dispositif législatif « anti-endommagement des réseaux » entré en vigueur le 01/07/2012 a créé trois obligations pour les gestionnaires de réseaux :

1 - Obligation pour tous les exploitants de réseau de s'inscrire sur le Guichet Unique (Plateforme nationale) et de référencer l'emprise de ses ouvrages

2 - Obligation relative à la connaissance et au positionnement des réseaux enterrés (Classe de précision A)

01/01/2026 : Archamps, Beaumont, Bossey, Chevrier, Collonges, Neydens, St-Julien, Valleiry, Viry, Vulbens

01/01/2032 : Chênex, Dingy, Feigères, Jonzier, Présilly, Savigny, Vers

3 - Obligation d'utilisation d'un référentiel topographique unique et mutualisé de haute précision : le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) - Échéance dès la mise en œuvre d'un PCRS et au plus tard le 01/01/2026

L'utilisation du PCRS est réglementairement obligatoire par tous les exploitants au plus tard en 2026.

Financement pour la CCG

Modèle économique sur le territoire

Type de comptabilité	Détail des coûts	Coûts en euros /4 ans
PCRS	Prise de vue aérienne - Orthophoto	37 849 €
PCRS	Acquisition dynamique terrestre	12 970 €
PCRS	Vectorisation PCRS	38 761 €
PCRS	Charges de gestion PCRS	24 199 €
TOTAL PCRS		113 779 €

Répartition estimative sur la CCG

Gestionnaire/Typologie de réseau	Cofinancement € /4 ans	%
Eau Potable	30 946 €	27,20
Eaux usées	23 643 €	20,78
ENEDIS (Electricité)	25 563 €	22,47
GRDF (Gaz)	12 072 €	10,61
COVAGE/SYANE (Fibre optique)	7 626 €	6,70
SYANE (Eclairage Public)	1 208 €	1,06
COMMUNE (Eclairage Public)	12 720 €	11,18
TOTAL	113 779 €	100,00

Détail estimatif pour les réseaux d'eaux potables et usées pour 4 ans : CCG : 40 252 € soit 10 063 €/an ou 54 589 € (éclairage public ajouté) soit 13 647,25 €/an

* Véolia : 11 767 € soit 2 941,75 €/an

* Aqualter : 2 570 € soit 642,50 €/an

Option RTGE

RTGE	vecto_rtge	5 433 €
RTGE	Charges de gestion_RTGE	1 468 €
TOTAL RTGE		6 901 €

E Rosay note que ce travail sera effectué pour les 4 années à venir. Qu'en sera-t-il ensuite ?

S Nedel précise qu'une proposition visant à la mise à jour des données sera probablement soumise.

M Mermin émet des craintes sur la capacité du SYANE à mener cette opération, à l'instar du déploiement de la fibre qui s'avère particulièrement difficile.

PJ Crastes souhaite savoir si la consultation a déjà été lancée.

S Nedel répond par l'affirmative. Les offres reçues sont intéressantes compte-tenu de la mutualisation des besoins à l'échelle du département.

A Magnin note que les communes qui ont fait l'effort de produire des plans de récolement après des travaux ne sont pas récompensées puisque cette démarche reprend tout à zéro.

S Nedel rappelle qu'il s'agit d'une obligation réglementaire de détenir des plans avec une précision à 40 cm.

Avis favorable du Bureau pour engager la démarche pour les réseaux d'eau potable (y compris ceux en délégation de service public) et d'eaux usées, les communes prendront à leur charge l'éclairage public. Chaque commune se prononcera dans la semaine sur l'opportunité de retenir l'option RTGE.

2. RIFSEEP

Nouveaux montants proposés pour les postes d'encadrants (montants en euros)

	Libellé du groupe	Postes	Médian depuis le 1/07/2018	Médian depuis le 1/01/2021	% augmentation 2018/2021	Fourchettes 01/01/2025	Médian proposé à compter du 1/01/2025 hors DSA	Rayonne des EPCI (%)	% augmentation 2018/2021	Fourchettes des postes	classement (%)
Direction	DGS	DGS	19900	20000	1%	19000 - 29000	25000	0	25%	26%	1 200
	DGA	DGA	0	18250	0%	18250 - 26000	22000	25300	21%	21%	1 200
	Directeur de pôle	Directeur de pôle	16900	17000	1%	16000 - 22500	19000	21 000 à 25000	12%	12%	1 200
Postes encadrants	Directeur et directeur adjoint	Directeur - Directeur d'un SPIC / Régie Adjoint au directeur de pôle	0	13000	0%	13000 - 19000	16000		23%	23%	1 200
	Chef et coordinateur de services - Responsable et coordinateur d'équipements Encadrement de proximité (dont adjoint)	- Chef/responsable de service - Coordinateur de services (petite enfance / crèches) - Adjoint au directeur - Adjoint au directeur d'un SPIC	10900	de 10625 à 11750	de 0 à 8%	11000 - 16000	de 11500 à 13200	11000 à 13000	de 8 à 12%	entre 5 et 18%	de 1000 à 1200
		- Chef d'équipe - - Responsable d'une ou plusieurs structures (crèches, micro-crèches)	7900	de 8000 à 9125	de 1% à 16% (petite enfance)	8000 - 12000	de 8400 à 9525	direction régie : 9600	de 4 à 5%	entre 4 et 15%	de 800 à 1200
		- Adjoint au chef de service ou d'une structure ou d'une équipe	6700	de 6700 à 7725	de 0 à 15% (petite enfance)	7000 - 10600	de 7300 à 8325		de 8 à 15%	entre 8 et 24%	de 600 à 1200

Nouveaux montants proposés pour les postes non-encadrants

	Libellé du groupe	Postes	depuis le 1/07/2016	1/01/2022	% d'augmentation 2016/2022	Proposition nouvelles fourchettes		à compter du 1/01/2023 proposé	Moyenne des 3 EPCI (*)	% d'augmentation 2016/2022	% d'augmentation 2016/2022	Cat MAXI (*)
Postes non encadrés	Fonctions avec ingénierie renforcée	Chargé de mission avec ingénierie Chargé de projet	6600	8750	33%	8000	14000	9700	chargé de mission: 6500 à 11500	11%	47%	1 100
	Fonctions avec technicité	Postes avec fonctions de technicité et connaissances professionnelles particulières sur un poste opérationnel	5900	de 6100 à 7200	de 3 à 21% (petite enfance)	6000	11000	de 6600 à 7700	assistant cat B : 7162	de 7 à 8%	entre 7 et 25%	de 800 à 1200
	Fonctions opérationnelles avec qualification renforcée	Postes avec fonctions opérationnelles et qualifications particulières	5100	5700	22%	5100	7500	6000		5%	17%	800
	Fonctions opérationnelles	Postes avec fonctions opérationnelles	4400	4900	11%	4400	6400	5000	2652	2%	15%	800

22

PJ Crastes précise que l'augmentation des plus basses catégories en début 2022 pour une enveloppe de 100 000 €, ajouté à la prospective présentée aujourd'hui évaluée à 170 000 € annuels et l'augmentation du point d'indice pour un montant global de 260 000 € portent le budget de la collectivité à une augmentation totale de 530 000 € par an.

E Rosay craint que cette revalorisation ne permette pas de faciliter le recrutement des agents opérationnels. Il souhaite que soient présentés des postes types avec rémunération avant et après modification du RIFSEEP.

F Benoit note qu'il serait effectivement intéressant de connaître le salaire moyen de certains profils.

Les compléments d'informations demandés seront présentés lors du Bureau du 14 novembre prochain.

3. Projet de territoire : présentation du PPI et débat sur les leviers de financement

Arrivée L Chevalier.

Diaporama joint au présent procès-verbal.

E Rosay souhaite savoir si la capacité financière accrue engendrée par ces propositions impactera également les budgets eau et assainissement.

M De Smedt répond par la négative. La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ainsi que le prix de l'eau constituent les recettes de ces budgets.

F Benoit note que le prix de vente des terrains en zone d'activité n'est pas élevé. Il serait peut-être souhaitable de revoir le niveau, en fonction des territoires voisins. Il lui semble également nécessaire de travailler sur une taxe d'aménagement uniforme sur les zones du territoire.

Concernant la taxe d'aménagement sur la partie urbaine et l'augmentation d'un point proposée, il constate qu'il s'agit d'un impôt levé par les communes pour être ensuite reversé à l'intercommunalité. Il est souhaitable que le contribuable déjà installé sur le territoire soit aussi sollicité via la taxe foncière dans un objectif d'équité entre les nouveaux habitants qui vont s'acquitter de la taxe d'aménagement et ceux qui sont installés, au travers de la taxe foncière, car tous vont bénéficier des services financés par cette levée de fonds supplémentaire.

M De Smedt répond que trois leviers sont proposés. En fonction des projections, il conviendra de voir si un effort supplémentaire est à mettre en œuvre.

A Magnin souligne l'importance, au vu de la disparité des revenus sur le territoire, de travailler à mettre en place des tarifications différenciées en fonction des revenus des usagers, pour le transport par exemple.

Arrivée S Ben Othmane.

L Dupain note que les communes qui passeraient à une taxe d'aménagement à 20% perdraient le bénéfice de pouvoir utiliser l'outil du projet urbain partenarial (PUP), qui peut s'avérer être intéressant pour que l'aménageur participe de manière accrue au financement des aménagements à réaliser.

PJ Crastes remarque que le PUP a un intérêt lorsque la collectivité souhaite aller au-delà de 20% de la taxe d'aménagement majorée, par le biais d'un accord contractuel avec l'aménageur. Cette situation risque de se poser assez rarement sur le territoire.

L Chevalier souhaite savoir quelle est l'assiette retenue pour le calcul de la taxe sur le foncier bâti au sein des zones d'activités.

M De Smedt répond qu'il s'agit de la valeur locative.

Départ PJ Crastes. La présidence de la séance est assurée par M Mermin, 1^{er} Vice-Président.

Concernant le versement transport, M Grats note qu'il sera nécessaire de porter la mesure auprès des entreprises qui seront redevables de cette nouvelle taxe sans bénéficier du service car non desservies par les bus.

A Cuzin rappelle que toutes les entreprises du territoire, qu'elles bénéficient d'une desserte en transport en commun ou non, verront un effet positif car les financements levés permettront d'améliorer l'offre de transport en la rendant plus attractive et in fine faciliter les flux.

F Benoit observe qu'il n'est pas illogique que la collectivité lève son propre impôt pour financer les développements à venir.

M De Smedt rappelle qu'elle ne se l'interdit pas, si les leviers exposés ne sont pas suffisants.

M Mermin précise qu'il s'agit aujourd'hui de prendre des décisions de principe, qui seront affinées avec des éléments chiffrés complémentaires.

M De Smedt signale que les ordures ménagères feront l'objet d'un budget propre, financé par la TEOM.

Départ F De Viry.

Concernant les arbitrages à effectuer sur les actions du projet de territoire, il est proposé qu'ils soient travaillés avec les services puis présentés lors d'une réunion spécifique du Bureau Communautaire.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Divers

1. Mise en péage A40 Annemasse – Saint Julien

Point reporté à l'ordre du jour du prochain Bureau.

2. Transports scolaires – Bilan de la rentrée 2022

Point sur les inscriptions au transport scolaire :

- 2 285 élèves inscrits (2130 en 2021-2022) 47 dossiers non payés.
- Dont 77 dossiers avec pénalités (du 1^{er} juillet – 1^{er} septembre)
- 40 pénalités entre le 1^{er} juillet et le 31 juillet.
- 12 dossiers non finalisés (manque de pièces) au 29/09 contre 46 en 21-22.
- Aucun dossier en attente de traitement contre 120 en septembre 2021.

- 88 demandes de duplicata de carte (depuis juillet).
- 24 élèves inscrits sur le TER du matin contre 5 l'année dernière.

Organisation de la rentrée :

- Refonte de circuits pour absorber les surcharges sur le secteur du Vuache et à destination de l'établissement St-Vincent
- Prolongement de la navette St-Vincent > St-Julien jusqu'à Chevrier
- Ajout d'un car supplémentaire pour ne plus franchir le pont d'Humilly à Viry (cars réutilisés pour de l'optimisation de surcharge).
- Présence aux établissements pour aider les élèves à s'orienter sur les circuits.
- Retours positifs des collèges Rimbaud/Rousseau sur les premiers jours.

Retour sur les difficultés de la rentrée :

- Bon déroulement de la journée de rentrée avec double rotation.
- Des dysfonctionnements logiciels métiers sur le transfert de données.
 - 120 dossiers à mettre à jour (à traiter au cas par cas).
- Des problèmes de retard aux établissements dû à la circulation difficile sur St-Julien (Carrefour à feu Louis Armand, travaux tramway).
- Des circuits en sureffectifs sur le secteur du Vuache.
- Une information tardive sur les horaires qui a occasionné de nombreux appels et mails à la CCG.
- 9 dégradations de siège depuis la rentrée, des problèmes comportementaux avec les nouveaux inscrits, des conducteurs pris à partis.

Réunion de bilan de rentrée avec les exploitants et les établissements scolaires le jeudi 20 octobre à confirmer.

Propositions :

- Renforcer et consolider le suivi de nos outils de gestion pour améliorer la qualité de service rendu.
- Mettre en place une campagne de contrôle.
- Revoir et étoffer le règlement pour la prochaine rentrée via un groupe de travail dédié : gardes alternées, avis d'impositions, intégration Collège Vulbens, conditions des ATI, etc.

M Mermin souhaite savoir si la ligne Y13 Frangy/St Julien sera renforcée et si les scolaires peuvent l'emprunter.

J Bouchet répond qu'offre de la ligne Y13 est certes limitée mais orientée vers les scolaires. Des contacts sont pris avec la Région pour voir dans quelle mesure il est possible d'augmenter les passages et capter ainsi d'autres publics.

M Mermin souhaite savoir, pour les communes qui iront au collège du Vuache, si un ramassage pour St Vincent sera toujours effectué.

J Bouchet indique que des interrogations persistent sur la carte scolaire, notamment sur le fait que les élèves de 3^{ème} continueraient à aller à Saint-Julien. En fonction des choix définitifs, des mutualisations seront recherchées.

3. Réunion d'information à l'initiative du Département sur l'arrivée du collège du Vuache

Cette réunion aura lieu à Vulbens courant novembre.

4. Piste cyclable reliant Vulbens à Valleiry dans le cadre de l'arrivée du collège du Vuache

F Benoit précise que la voie cyclable concerne Vulbens et Valleiry mais au-delà, s'il est souhaité de créer un maillage structurant, toutes les communes du Vuache sont intéressées. La Communauté de Communes avait indiqué ne pas être compétente en la matière et ne porterait pas la maîtrise d'œuvre ; le Département avait la même position, mais avait néanmoins réservé une enveloppe budgétaire pour la phase travaux. La commune de Vulbens l'a donc prise en charge.

Il souhaite qu'un courrier co-signé des 9 Maires du Vuache soit adressé au Département pour lui confirmer l'intérêt pour les collégiens qu'il y ait des pistes cyclables sécurisées pour rejoindre le barreau

entre Vulbens et Valleiry et sécuriser les financements que le Département a réservé au titre de ce projet.

JC Guillon observe que ce raisonnement concerne aussi les autres communes puisque certaines souhaiteraient probablement que des tracés sécurisés puissent permettre aux enfants de se rendre à vélo aux collèges de Saint-Julien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 10 octobre 2022.

Le secrétaire de séance
Michel MERMIN

Le Président
Pierre-Jean CRASTES